

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
32^e séance
tenue le
lundi 9 novembre 1992
à 15 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 32^e SEANCE

Président : M. GUERRERO (Philippines)

CCI O SOMMAIRE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- b) ALIMENTATION ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.32
18 novembre 1992
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 35.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/47/15, vol. I et II), A/47/312-S/24238, A/47/398 et Corr.1, A/47/410, A/47/414 et Add.1, A/47/636; A/C.2/47; TD/364)

1. M. AHMIA (Algérie) tient à exprimer la totale adhésion de sa délégation à la déclaration du Groupe des 77 sur la question du commerce et du développement et note avec préoccupation le ralentissement marqué de la croissance du commerce mondial, qui a été d'à peine 3 % en 1991. Par ailleurs, au moment où les pays en développement prennent des mesures courageuses pour ajuster leurs économies et libéraliser leurs politiques commerciales, on assiste paradoxalement à une poussée protectionniste dans les pays développés.

2. Le rapport de la Commission Sud relève à juste titre la nécessité pour les pays du Nord d'ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement et d'accorder à ces pays un traitement plus favorable, autant de conditions indispensables à une croissance soutenue dans le monde en développement. A cette fin, doit être maintenu un système commercial international, libre, ouvert, transparent et non discriminatoire, pays développés et pays en développement dégageant ensemble des règles et modes de conduite garantissant la stabilité, la prévisibilité et un sain fonctionnement du commerce international, mais aussi un accès plus équitable des pays en développement à la technologie et à l'investissement. En outre, M. Ahmia demande aux pays développés d'éviter d'aggraver les difficultés économiques sérieuses que connaissent les pays en développement, notamment de renoncer à recourir à des pratiques de corruption dans le domaine commercial.

3. L'économie mondiale souffre de la grave distorsion structurelle des marchés et de la détérioration des cours des matières premières. Il est impératif que producteurs et consommateurs continuent d'explorer les voies et moyens de corriger ce déséquilibre afin d'améliorer à long terme la stabilité, la transparence et le bon fonctionnement du marché des produits de base.

4. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) revêt aujourd'hui une importance toute particulière pour le pays en développement car elle constitue un cadre privilégié pour le traitement des questions liées au commerce et au développement. M. Ahmia se félicite donc de la part active prise par la CNUCED dans le processus de revitalisation du système des Nations Unies et demande instamment à cette institution d'accorder une plus grande attention à la dimension Sud-Sud de la coopération internationale. L'Algérie appuie toutes les initiatives visant à renforcer les capacités opérationnelles de la CNUCED, de façon à lui permettre de s'acquitter au mieux du mandat unique qui est le sien au service du développement et de la coopération internationale.

/...

(M. Ahmia, Algérie)

5. De nombreux pays en développement se sont engagés dans la construction d'ensembles régionaux et sous-régionaux destinés à renforcer le développement et la coopération internationale par le biais d'une plus grande ouverture des marchés, une amélioration de la productivité et l'incitation à l'investissement. L'Algérie, pour sa part, oeuvre à la construction d'un ensemble maghrébin, à la consolidation d'une aire de coopération à l'échelle de l'Afrique dans le cadre du Traité de la Communauté économique africaine signé à Abuja en juin 1991 ainsi qu'au renforcement des relations de coopération entre le monde arabe et l'Afrique.

6. En outre, l'Algérie poursuit des politiques de réforme avec pour objectif la redynamisation de son appareil productif et la relance de la croissance et du développement, tout en préservant, au profit des catégories les plus désavantagées de la population, les acquis sociaux des décennies écoulées. Dans cette optique ont été mises en oeuvre plusieurs réformes législatives et administratives, destinées à assurer la mise en valeur à long terme des ressources humaines, la promotion des exportations et de l'initiative privée, la libéralisation des prix et des changes et, enfin, l'ouverture de l'économie à l'investissement étranger. Ainsi, le réaménagement du système de planification, la réorganisation du système bancaire, la restructuration et l'autonomie des entreprises d'Etat, les lois sur le crédit et la monnaie et l'adoption d'un nouveau dispositif législatif régissant le commerce extérieur sont intervenus en vue de renforcer et d'approfondir le processus de réforme. En particulier, des mesures législatives ont été prises permettant l'intervention du capital étranger et une plus grande participation des sociétés étrangères dans le secteur des hydrocarbures. Le nouveau programme de travail du gouvernement prévoit aussi un train de nouvelles mesures tendant à assurer une meilleure organisation générale de l'économie nationale et à parvenir de façon progressive à la mise en place d'une économie de marché fondée sur une production intérieure consistante et pleinement ouverte sur le monde extérieur.

7. M. SARDENBERG (Brésil) estime que la communauté internationale doit s'employer à établir un système commercial multilatéral ouvert, juste, transparent et équitable. Le Brésil attache donc la plus haute importance aux négociations multilatérales commerciales d'Uruguay. Le fait que ces négociations s'enlisent témoigne du manque de perspective des principales puissances économiques.

8. Les pays en développement ont contribué, souvent au prix de considérables sacrifices, à la promotion d'un système commercial international ouvert et équitable en adoptant des mesures de libéralisation des échanges. Cependant, ces mesures n'ont pas été suivies de mesures analogues de la part des principaux pays partenaires commerciaux. Les exportations des pays en développement souffrent toujours de restrictions à l'accès aux marchés, ces restrictions étant en outre aggravées par des restrictions à l'accès à la technologie. L'écart entre le Nord et le Sud se creuse réalité qui se reflète directement sur les échanges internationaux. De fait, la part des pays en développement dans le commerce mondial est tombée de 24,8 % en 1980 à 19,3 % en 1989. Lorsqu'on examine le

/...

(M. Sardenberg, Brésil)

problème du transfert de technologie, il est nécessaire de ne pas perdre de vue les besoins du secteur privé ainsi que ceux des petites et moyennes entreprises du monde en développement.

9. L'Engagement de Cartagena, pris à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, doit inciter la communauté internationale à redoubler d'efforts pour trouver des solutions aux contraintes qui pèsent sur les échanges et le développement. Comme convenu dans la Déclaration adoptée à cette session, le développement doit être désormais l'objectif prioritaire de la communauté internationale. Les peuples du Sud attendent avec impatience un signal positif de leurs partenaires du Nord et estiment que la Deuxième Commission est le cadre dans lequel un nouvel effort de négociation doit être lancé.

10. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/47/1), le Secrétaire général a, à juste titre, accordé au programme d'action pour le développement le même rang de priorité qu'aux entreprises des Nations Unies en faveur du maintien de la paix. De l'avis de la délégation brésilienne, ce programme doit être examiné et sa mise en oeuvre décidée par la Deuxième Commission. A en juger par l'expérience des quelques dernières années, toutefois, la Commission manifeste un manque d'intérêt à cet égard. Des questions aussi vitales que les échanges, les ressources financières et la technologie font l'objet d'un débat essentiellement de procédure, alors que les questions qui devraient n'être que de procédure donnent lieu à des discussions sans fin. Le programme d'action pour le développement exige non seulement une réflexion créative mais aussi des négociations actives. Les différents secteurs de l'Organisation des Nations Unies doivent tous voir leurs rôles renforcés et de nouvelles structures doivent être établies pour mettre en oeuvre les engagements généraux arrêtés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

11. Pour établir véritablement un programme d'action pour le développement, le Secrétaire général devra étoffer les concepts contenus dans son rapport et présenter un rapport plus particulièrement consacré à cette question à la quarante-huitième session. Ce rapport devrait contenir, entre autres, une liste des thèmes de fond à traiter par l'Organisation dans le cadre de la promotion du développement.

12. Pour ce qui est de la question des méthodes de travail, M. Sardenberg souligne la nécessité pour la Commission de travailler dans une atmosphère de coopération véritable, comme celle qui a régné à la récente session de la CNUCED. Ces dernières années, l'objectif essentiel de la Commission semble avoir été d'arriver à un consensus. S'il est vrai que le consensus est hautement souhaitable, sa recherche ne devrait pas freiner la Commission dans son travail.

13. La délégation brésilienne s'inquiète tout particulièrement de voir que les accords ne sont pas véritablement appliqués et semblent être sujets à des renégociations constantes. La Commission de la science et de la technique au service du développement, qui a été établie comme suite à une décision de la quarante-sixième session, est un bon exemple à cet égard. Il est aujourd'hui

/...

(M. Sardenberg, Brésil)

suggéré d'intégrer cet organe à la Commission sur le développement durable qui doit être établie prochainement. Les mandats de ces deux organes sont tout à fait distincts. La Deuxième Commission devrait axer son attention sur les questions de fond et ne pas perdre du temps en débats de procédure. Elle devrait s'intéresser surtout à l'avenir à l'application du programme d'action pour le développement, compte tenu du rapport que soumettra le Secrétaire général sur ce point. La délégation brésilienne est prête à participer à la rédaction d'une brève résolution, qui confierait au Secrétaire général le mandat nécessaire pour commencer à oeuvrer en faveur de la mise en oeuvre de ce programme d'action.

14. M. PREDA (Roumanie) estime que le manque de dynamisme de l'économie mondiale se reflète également dans les structures commerciales. La croissance du volume des échanges mondiaux est tombée à 2,5 % en 1991, essentiellement en raison de la baisse de la demande d'importations par les pays industriels et de l'effondrement des échanges entre les pays d'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique. Les perspectives d'amélioration sont assombries par l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations d'Uruguay. Un système commercial mondial plus ouvert revêt une importance cruciale pour la Roumanie et les autres pays en transition qui doivent accroître les recettes qu'ils tirent des échanges pour financer leurs importations et encourager une croissance économique durable. De plus grandes possibilités d'exportation rendraient aussi leurs économies plus attrayantes pour les investisseurs étrangers.

15. La Roumanie a engagé un large processus d'ouverture et de démocratisation de ses institutions politiques, économiques et sociales. Dans le cadre de ce processus, les monopoles d'Etat pour le commerce intérieur et extérieur ont été démantelés, l'activité commerciale a été déréglementée et les formalités afférentes aux activités commerciales ont été réduites au minimum. Des mesures ont été prises pour abaisser les niveaux tarifaires, abolir les contingents d'importation et les licences d'importation et d'exportation et supprimer la discrimination juridique entre entreprises privées et entreprises d'Etat.

16. La Roumanie renégocie son protocole d'accession à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), convaincue qu'une issue heureuse des négociations actuelles stimulerait les exportations roumaines tout en ouvrant son marché aux importations.

17. L'une des priorités de la politique étrangère de la Roumanie est de réintégrer le pays dans les structures économiques et politiques européennes. M. Preda se félicite donc qu'un accord d'association entre la Roumanie et la Communauté européenne soit sur le point d'être signé en décembre 1992. En outre, il espère que le prochain établissement d'une zone de libre-échange entre la Roumanie et l'Association européenne de libre-échange soutiendra encore davantage les efforts de la Roumanie dans la transition vers l'économie de marché.

18. Enfin, M. Preda se félicite des résultats positifs de la huitième session de la CNUCED et estime que l'Engagement de Cartagena est un pas positif vers une économie mondiale plus saine, sûre et équitable.

/...

19. M. ISAKOV (Fédération de Russie) fait remarquer que parmi les événements importants intervenus récemment dans les relations économiques internationales figurent l'entrée de la Fédération de Russie et de autres Etats indépendants dans les institutions de Bretton Woods, la conclusion heureuse de la huitième session de la CNUCED et l'effort véritable et universel entrepris pour éviter l'échec des négociations du GATT. Le point commun de toutes ces évolutions est l'importance croissante attachée à l'intégration. De l'avis de M. Isakov, les processus d'intégration régionale, tant au niveau mondial qu'au niveau local, ne sont pas nécessairement regrettables, mais pourraient, ensemble, aboutir à la création de vastes zones d'activités intégrées et des structures solides et souples indispensables à l'espace économique mondial de l'avenir.

20. En outre, la nouvelle panoplie de relations économiques mondiales offre une défense effective contre les manifestations de nationalisme militant dans la zone économique et M. Isakov souligne que pour faire face efficacement aux problèmes économiques nationaux, il faut trouver des remèdes compatibles avec les réalités économiques nationales et l'interdépendance de l'économie mondiale.

21. La Fédération de Russie se félicite de la mise en oeuvre dans la pratique des décisions adoptées à la huitième session de la CNUCED, en vue de revitaliser la Conférence dans le cadre de la réforme générale du secteur économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Parmi ces mesures pratiques, on peut citer notamment la définition du mandat des organes subsidiaires rétablis du Conseil du commerce et du développement et l'importance accrue attachée à des problèmes cruciaux comme le soutien aux économies en transition, la conversion de la production militaire et l'interdépendance de la libéralisation commerciale et de la protection de l'environnement.

22. Beaucoup reste encore à faire pour transformer la CNUCED en une organisation efficace et véritablement universelle, adéquatement équipée pour répondre aux exigences du développement économique mondial et aux intérêts de tous les pays et respectant une division rationnelle du travail avec les autres mécanismes multilatéraux travaillant dans le même domaine.

23. Dans l'effort qu'elle réalise pour s'intégrer pleinement au système commercial multilatéral, la Fédération de Russie cherche, chaque fois que possible, à encourager la stabilité de ce système et attache donc une grande importance à sa participation, en tant qu'observateur, aux travaux du GATT. M. Isakov rappelle que son pays est prêt à adhérer à l'Accord en tant que partie contractante et, à ce propos, il espère que les actuelles négociations d'Uruguay connaîtront une issue favorable. L'échec de ces négociations pourrait conduire à une réaction en chaîne de sanctions commerciales et à une réelle menace de guerre commerciale; si cela arrivait, il n'y aurait pas de vainqueur.

24. La réforme radicale du secteur économique extérieur de la Russie est une condition indispensable au succès du processus global de réforme du pays. A cette fin, plusieurs mesures législatives et administratives doivent être mises en oeuvre en vue de libéraliser l'activité économique extérieur et d'ouvrir l'économie du pays. Les restrictions à l'exportation toujours en vigueur, sous la forme de droits de douane et de contingents - rendus nécessaires par l'écart

(M. Isakov, Fédération de Russie)

persistant entre les prix mondiaux et les prix intérieurs et par la grave pénurie de certains produits - sont peu à peu éliminées et des mesures sont prises pour simplifier les procédures bureaucratiques.

25. Des mesures du même type ont été adoptées pour lever les restrictions et simplifier les procédures applicables aux importations, avec l'introduction d'une seule taxe à l'importation de 15 %, dont sont exemptés certains produits alimentaires et médicaments. Les importations en provenance des pays en développement sont taxées à des taux inférieurs, alors que celles en provenance des pays les moins avancés sont importées en franchise. Au travers de ces mesures, il s'agit de créer un mécanisme de régulation du commerce extérieur fondé sur des instruments économiques (essentiellement des droits de douane), qui bénéficiera aux entreprises commerciales russes comme à leurs partenaires étrangers.

26. M. BUTLER (Australie), parlant au nom du Groupe de Cairns des pays exportateurs agricoles, dit que le Groupe est profondément préoccupé par le risque que les négociations d'Uruguay n'aboutissent pas avant la fin de 1992, à moins qu'une solution ne soit trouvée d'urgence pour résoudre les divergences qui persistent. Bien que des progrès considérables aient été réalisés ces derniers mois pour résoudre les problèmes que posaient aux principaux participants les dispositions agricoles du projet d'Acte final, les difficultés politiques persistantes menacent le succès des pourparlers dans leur ensemble. On ne devrait pas permettre un échec de ces négociations. Une issue heureuse est nécessaire pour encourager la croissance économique mondiale, empêcher une dégradation du système commercial mondial et permettre aux efforts de restructuration et de libéralisation actuellement en cours dans de nombreuses régions du monde de porter leurs fruits. Le retard pris dans la conclusion des négociations porte déjà atteinte à la crédibilité du système commercial multilatéral.

27. De l'avis du Groupe de Cairns, les divergences qui persistent pourraient être aplanies à condition que toutes les parties fassent preuve de la volonté, de la flexibilité et de la bonne volonté nécessaires. Les membres du Groupe ont indiqué qu'ils étaient prêts à participer aux négociations de façon constructive afin d'arriver à un accord multilatéralement acceptable. La principale préoccupation est que les résultats doivent véritablement contribuer à la libéralisation des échanges et être compatibles avec les principes centraux et les modalités de réforme du projet d'Acte final.

28. M. JANTOMO (Indonésie), parlant au nom des membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), estime que le renforcement de l'interdépendance, associé à des modifications fondamentales de l'économie mondiale, est une situation à la fois pleine de promesses mais aussi lourde de conséquences du point de vue de l'amélioration de la coopération économique mondiale. Il est impératif d'arriver à un système commercial multilatéral sain, sûr et équitable. Les pays de l'ANASE sont encouragés par les résultats de la huitième session de la CNUCED, qui a marqué un tournant dans le dialogue et la négociation sans confrontation.

/...

(M. Jantomo, Indonésie)

29. Le succès des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay revêt une importance vitale pour le développement économique des pays de l'ANASE et les pays membres de l'Association espèrent en conséquence qu'une solution sera trouvée sans tarder pour sortir de l'impasse des subventions agricoles de façon à éviter le danger d'une guerre commerciale. Un aboutissement heureux des négociations d'Uruguay, les pays développés comme les pays en développement apportant leur contribution au recul du protectionnisme, aurait une incidence majeure sur l'économie mondiale.

30. Les produits de base revêtant une importance primordiale pour les économies de la plupart des pays en développement, une plus grande coopération devrait être encouragée entre ces pays, ainsi qu'entre les producteurs et les consommateurs de façon que les politiques internationales relatives aux produits de base soient plus fermes et plus efficaces. Ces politiques contribueront à améliorer la stabilité, la transparence et le fonctionnement des marchés à long terme, générant des bénéfices importants pour les producteurs et les consommateurs tout en maximisant la contribution du secteur des produits de base au développement et au commerce international. A cet égard, le processus exploratoire engagé par la CNUCED pour déterminer dans quelle mesure il serait opportun de réunir une conférence mondiale sur les produits de base doit aussi être appuyé.

31. La crise de la dette continue de se traduire par de graves difficultés socio-économiques pour de nombreux pays en développement et pays moins avancés. Bien que les programmes récents de réduction de la dette constituent une évolution encourageante, il est urgent d'élaborer de nouvelles approches pour trouver une issue rapide et durable à ce problème. Pour soutenir les programmes d'ajustement structurel, les efforts de lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement durable, il est impératif que des ressources continuent d'être mises à la disposition des pays en développement par les sources bilatérales et multilatérales et que ces ressources ne soient assujetties à aucune condition de caractère non économique.

32. Les pays de l'ANASE ont mis en oeuvre une série de mesures visant à intégrer leurs économies au système commercial multilatéral. A des politiques économiques et commerciales tournées vers l'extérieur, ils ont associé de larges réformes économiques destinées à favoriser un meilleur jeu des mécanismes du marché et à accroître ainsi le commerce et l'investissement extérieurs. Pour accélérer la coopération économique entre les pays membres et appuyer et compléter le système commercial international, ils ont décidé d'établir une Zone de libre-échange de l'ANASE (AFTA) sous la forme d'un mécanisme effectif de tarifs préférentiels communs dont l'objectif ultime est d'harmoniser les droits de douane entre eux entre 0 et 5 %. Ce n'est pas pour cela que les pays de l'ANASE ne resteront pas fidèles à leur engagement fondamental à l'égard du système commercial international ouvert, car ils reconnaissent la nécessité de faire partie intégrante de la région Asie-Pacifique au sens large et, par conséquent, de participer activement à l'Initiative de coopération économique de la région Asie-Pacifique (APEC), qui doit fournir à cette région la possibilité de jouer un rôle important dans la promotion d'un système commercial multilatéral libre et ouvert.

/...

33. M. COHEN (Israël) dit que l'issue heureuse de la huitième session de la CNUCED contribuera à la coopération internationale dans le domaine du commerce et du développement. La CNUCED peut jouer un rôle important influant sur les politiques commerciales au niveau régional et national et en encourageant des politiques propres à favoriser un développement commercial durable.

34. Dans le domaine du développement, il convient d'adopter une approche holistique couvrant la protection de l'environnement, la solution des problèmes démographiques et sociaux et l'élimination de la pauvreté. La délégation israélienne partage totalement les préoccupations généralement exprimées sur ces problèmes étroitement interdépendants.

35. Israël attache une grande importance à la coopération économique entre pays en développement. Il faudrait faire beaucoup plus pour tirer parti des expériences des pays qui ne peuvent plus être considérés comme des pays en développement mais ne font pas encore tout à fait partie du groupe des pays développés. Il s'agit notamment des nouveaux pays industrialisés d'Asie et d'Amérique latine auxquels on peut ajouter Israël - qui ont comblé l'écart entre monde développé et monde en développement et dont l'expérience particulière pourrait être utile à d'autres pays.

36. Les concepts de développement régional intégré, en particulier au niveau rural, revêtent un grand intérêt pour un grand nombre de pays en développement. Une société qui s'attelle à sa tâche de reconstruction doit accorder un rang élevé de priorité à la mise en place de structures et de relations encourageant l'autonomie, l'autosuffisance et la fierté dans les réalisations du pays.

37. Israël a fait des efforts considérables pour élargir sa coopération technique et économique avec les autres pays en développement. Pendant plus de trois décennies, il a partagé son savoir-faire et les leçons de sa propre expérience avec 110 pays en développement dans des domaines comme l'intégration agricole, la mise au point de sources d'énergie de substitution, les programmes d'alphabetisation, le génie hydraulique et l'irrigation et le développement rural et communautaire. Ces programmes d'assistance sont fondés sur la conviction d'Israël que la mise en valeur des ressources humaines est un élément indispensable du processus de développement.

38. La technologie revêt un rôle central dans le développement durable et doit être soigneusement choisie afin de pouvoir être adaptée aux besoins particuliers de chaque pays. Grâce à son expérience dans le domaine du développement technologique, Israël est bien placé pour partager avec d'autres ses technologies et son savoir-faire propre. Cette aide pourrait porter sur la mise en place d'infrastructures, y compris des systèmes de recherche et développement, et la formation de la main-d'oeuvre. Israël est toujours disposé à partager ses connaissances et son expérience et à contribuer de cette façon au succès et à la viabilité du développement.

39. M. BRIGUGLIO (Malte) dit que, outre les problèmes généraux auxquels sont confrontés les pays en développement, les pays en développement insulaires souffrent de nombreux handicaps supplémentaires, tenant, entre autres choses, à leur petite taille, à leur éloignement, à leur dispersion géographique, à leur

/...

(M. Briguglio, Malte)

vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. Etant donné que le produit national brut (PNB) par habitant, ne prend pas en compte ces faiblesses, il est nécessaire de mettre au point un indicateur qui quantifie la vulnérabilité de ces pays afin de donner une image plus exacte de leur vigueur économique. A la réunion des experts gouvernementaux des pays en développement insulaires et des pays et organisations donateurs, tenue sous les auspices de la CNUCED en juin 1990, il a été proposé de confier à la CNUCED la tâche d'étudier tout particulièrement des indicateurs adaptés du progrès économique et social, tenant compte des facteurs liés à la très grande vulnérabilité des pays en développement insulaires.

40. Comme suite à cette réunion, la CNUCED a demandé que soit réalisée une étude pilote en vue de l'établissement d'un indicateur de vulnérabilité. Pour construire l'indicateur en question, l'auteur de l'étude a fixé trois grands critères : l'indice devait être facile à construire, les résultats devaient être faciles à comprendre et l'indicateur devait pouvoir se prêter à des comparaisons internationales. Compte tenu de ces critères, plusieurs variables répondaient aux conditions requises pour être incluses dans l'indicateur. Trois variables ont été sélectionnées comme revêtant le plus d'importance au regard de la vulnérabilité économique, à savoir l'exposition aux conditions économiques extérieures, l'éloignement et l'insularité et la sensibilité aux catastrophes naturelles. L'étude a aussi examiné les méthodes de pondération de l'indicateur composite, ainsi qu'une méthodologie de quantification des variables.

41. Cent treize pays ont été classés sur la base d'une formule utilisant les données sur les trois variables et le résultat final a montré très clairement que les pays en développement insulaires, en particulier les plus petits d'entre eux, sont plus vulnérables que les autres pays. Les types de vulnérabilité représentés dans l'indicateur n'étaient pas liés au développement économique et un grand nombre de pays en développement insulaires vulnérables du point de vue économique n'avaient pas un mauvais PNB par habitant ni un mauvais indicateur de développement humain. Il ressort de l'étude pilote qu'un grand nombre de pays en développement insulaires ont une économie qui peut paraître vigoureuse si l'on se fonde sur le PNB par habitant alors qu'en réalité elle est extrêmement fragile.

42. L'indicateur de vulnérabilité mis au point dans l'étude pilote peut être amélioré sur plusieurs points. L'un de ses inconvénients est qu'il n'est pas suffisamment opérationnel pour les politiques des pays donateurs.

43. Malte porte un grand intérêt à toutes les questions, politiques et stratégies qui permettent d'aider les pays en développement insulaires. Mises à part les initiatives prises par le Gouvernement maltais dans les forums et organisations internationales, les milieux universitaires sont aussi très actifs, notamment la Fondation pour les études internationales de l'Université de Malte. Le Programme sur les îles et les petits Etats de la Fondation a entrepris plusieurs activités à cet égard. Jusqu'ici, il s'est consacré aux questions économiques, mais il oriente désormais davantage ses travaux sur les aspects environnementaux, géographiques, pédagogiques et politiques afin de mettre au

/...

(M. Briguglio, Malte)

point une approche intégrée. L'objectif du Programme est de susciter un intérêt pour les problèmes particuliers des îles afin de les rendre plus viables et moins vulnérables.

44. La délégation maltaise note avec satisfaction qu'un grand nombre d'organisations internationales accordent une grande attention au problème de la vulnérabilité des pays en développement insulaires. Malte soutient les initiatives prises par l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS) et est prête à partager son expertise et à fournir d'autres formes d'assistance pour la préparation de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits pays insulaires, qui doit se tenir en 1993.

45. M. GOU MENNY (Ukraine) dit combien sa délégation se félicite de l'Engagement de Cartagena pris par la CNUCED à sa huitième session. La délégation ukrainienne souscrit aux conclusions selon lesquelles "la transformation des économies d'Europe centrale et orientale en économies de marché renforcera le nouveau partenariat en faveur du développement qui se fait jour aujourd'hui". Cependant, pour que les réformes vers l'économie de marché aboutissent, il faudra parvenir à un dosage très fin des réglementations administratives et des réglementations économiques. L'intervention des pouvoirs publics ne devrait pas aller au-delà de la stratégie gouvernementale de base, à savoir le développement de l'activité commerciale, le soutien aux petites et moyennes entreprises et la transformation d'entreprises de dimension moyenne et grande en sociétés par action. L'Ukraine se propose de privatiser les entreprises de commerce extérieur, de créer des intermédiaires commerciaux, de lancer des appels d'offre pour les marchés publics et d'établir une zone de libre-échange. Elle souhaite l'élimination de tous les obstacles au commerce extérieur et espère adhérer à l'Accord commercial sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Toutes les limitations quantitatives au commerce extérieur sont supprimées et une monnaie nationale convertible est en train d'être introduite. L'Ukraine souhaite fonder ses relations commerciales sur le partenariat et le strict respect des accords et espère développer ses liens économiques avec les autres membres de la Communauté des Etats indépendants, en particulier la Russie, ainsi qu'avec ses voisins de l'est et du sud et les pays de tous les continents. Elle souhaite établir des relations économiques stables avec toutes les régions et voudrait qu'il soit mis fin à la pratique pernicieuse des échanges fondés sur le troc.

46. Il est indispensable d'accroître l'efficacité de la CNUCED. L'Ukraine réitère donc son soutien à la décision 398 (XXXVIII) du Conseil du commerce et du développement. A cet égard, elle s'intéressera de près aux activités de recherche de la CNUCED, à l'étude et à l'analyse de l'expérience des pays en développement et des pays en transition en ce qui concerne le financement, la privatisation et les réformes structurelles, en particulier du commerce extérieur, ainsi qu'à la tenue de séminaires pour la diffusion d'informations sur les possibilités de coopération commerciale et économique avec ces pays, y compris l'Ukraine. L'Ukraine se félicite de l'établissement du Groupe ad hoc de la CNUCED sur la comparaison des expériences en matière de privatisation et espère qu'à sa session actuelle, l'Assemblée générale pourra adopter une résolution sur cette question. Les priorités de la CNUCED sont la mise en oeuvre

/...

(M. Goumenny, Ukraine)

des résolutions sur le renforcement du système commercial mondial, la recherche sur les échanges de données d'expérience en matière de création d'une infrastructure commerciale moderne, l'amélioration des procédures douanières, le renforcement des mécanismes d'assurance et de financement des échanges, la création de zones économiques de libre-échange et l'utilisation des données électroniques. La CNUCED doit s'adapter rapidement aux nouvelles réalités politiques et rechercher une coopération étroite avec des organisations comme le GATT, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

47. M. YEGOROV (Bélarus) souscrit au point de vue contenu dans le paragraphe 15 du rapport intérimaire du Secrétaire général sur le renforcement des organisations internationales dans le domaine de commerce international (A/47/410). La délégation du Bélarus se félicite des décisions prises lors de la seconde partie de la trente-huitième session du Conseil du commerce et du développement, y compris la décision 398 (XXXVIII). Elle se félicite également de l'intérêt croissant porté par l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières et économiques internationales au processus en cours dans la Communauté des Etats indépendants et dans les Etats d'Europe centrale et orientale, qui aura une incidence à court et à long terme sur le développement économique mondial.

48. Le passage d'une économie planifiée à une économie de marché est un processus contradictoire et douloureux; le succès dépend non seulement de la volonté politique intérieure et de la patience de l'ensemble de la société, mais aussi d'un large soutien extérieur, des sources bilatérales et multilatérales et d'une solide coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions économiques et financières internationales. La délégation du Bélarus apprécie les efforts faits par la communauté internationale pour fournir une assistance technique et financière. M. Yégorov espère cependant que de fermes engagements économiques seront pris et que seront mis en oeuvre des programmes à long terme qui tiennent compte des circonstances économiques de chaque pays. L'objectif de la stratégie de développement social et économique du Bélarus est l'intégration dans la communauté économique internationale mais aussi la préservation et le renforcement de la Communauté des Etats indépendants. La réforme économique vise à établir un mécanisme autorégulateur efficace, à créer un nouvel environnement économique avec diverses formes de propriété et à développer l'entreprise et la concurrence. De nouvelles bases sont établies pour la coopération internationale dans le domaine des échanges avec l'élaboration d'une législation en matière de commerce extérieur, d'investissement étranger, de réglementation monétaire et de système bancaire et douanier, conformément aux conseils donnés par les experts internationaux afin d'assurer la conformité de ces lois avec les pratiques internationales établies.

49. De l'avis de M. BUKURU (Burundi), le protectionnisme est le plus grand mal dont souffrent les relations commerciales internationales. L'accès aux marchés a été entravé par la multiplication des obstacles non tarifaires qui touchent les exportations des pays en développement. D'après les estimations des experts de la Banque mondiale, ces restrictions commerciales font baisser de 3 % le PNB des

/...

(M. Bukuru, Burundi)

pays en développement, ce qui représente une perte annuelle de plus de 75 milliards de dollars. Le Secrétaire général de la CNUCED a averti qu'en refusant d'admettre davantage de produits en provenance du tiers monde, les pays industrialisés perdront également l'occasion d'accroître eux-mêmes leurs exportations, car la capacité d'importation des pays en développement s'en trouvera amoindrie.

50. Pour que les réformes économiques des pays en développement, y compris le Burundi, aboutissent, un système commercial multilatéral ouvert aux exportations de ces pays est indispensable. Il est pour le moins étrange que quand les mesures protectionnistes commencent à s'assouplir dans les pays en développement, les tendances protectionnistes gagnent du terrain dans les pays industrialisés. Le Burundi a pris plusieurs mesures destinées à promouvoir les exportations et à les diversifier, notamment des mesures d'incitation fiscale, la simplification des procédures administratives et la mise sur pied d'une zone franche couvrant l'ensemble du territoire ainsi que l'octroi de plusieurs avantages dans le domaine fiscal, douanier et bancaire. Cependant, aucun progrès significatif ne saurait être accompli si les autres pays n'ouvrent pas leurs frontières. C'est pourquoi la délégation burundaise conçoit une certaine inquiétude face à l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations d'Uruguay.

51. M. BROWN [Vice-Président, Fonds international de développement agricole (FIDA)] dit que les programmes de développement ont presque invariablement sous-estimé les capacités de production des petits propriétaires, des travailleurs agricoles sans terre, des éleveurs nomades, des pêcheurs artisans et, en particulier, des femmes pauvres des zones rurales. Si ces groupes bénéficient d'un appui approprié, ils peuvent contribuer de façon importante à la production alimentaire et aux autres productions agricoles pour un coût relativement faible et moyennant peu de devises. Dans une période où les ressources pour le développement sont limitées, il est impératif de tirer parti du potentiel de production des pauvres.

52. Un élément fondamental de la lutte contre la pauvreté doit être la fourniture d'actifs et de services économiques aux pauvres des zones rurales, ainsi que l'établissement de politiques nationales propres à stimuler la capacité de production de ce secteur de la société. La communauté internationale doit reconnaître que si les forces du marché peuvent avec le temps bénéficier aux pauvres des zones rurales, à court terme ces forces risquent d'avoir sur eux des effets négatifs compte tenu en particulier de leur faible pouvoir de négociation. Il faut prendre en compte cet aspect lorsqu'on élabore les politiques nationales et les prévisions en matière d'ajustement.

53. Il est tout d'abord nécessaire de comprendre qui sont les pauvres et les raisons qui génèrent et perpétuent leur pauvreté. C'est précisément l'objectif de la prochaine publication du FIDA intitulée L'état de la pauvreté dans le monde rural : enquête sur ses causes et conséquences. La prochaine étape sera d'établir des programmes de lutte contre la pauvreté fondés sur des investissements ciblés, les mécanismes du marché ayant en effet généralement été dominés par des groupes sociaux qui ont par le passé ignoré les besoins des

/...

(M. Brown)

pauvres. Le ciblage est un moyen d'assurer que les pauvres ont la possibilité de faire la preuve de leur potentiel même si ce sont les forces du marché qui influent sur la politique économique globale.

54. Pour que les investissements répondent véritablement aux besoins, ceux-ci doivent être identifiés par les pauvres eux-mêmes. En tirant parti du savoir-faire de la population locale et en offrant une formation bien conçue, on peut arriver à diminuer les dépenses d'équipement et les dépenses récurrentes et assurer l'entretien des investissements par les bénéficiaires eux-mêmes. La participation exige des efforts d'organisation communautaire grâce auxquels les pauvres seront mieux armés face aux institutions publiques et aux forces du marché.

55. Etant donné qu'une partie importante des populations rurales ont peu accès, ou pas accès du tout, à la terre, les activités permettant de générer des revenus en dehors du secteur agricole constituent un aspect essentiel de toute stratégie de développement rural visant à amener les pauvres des zones rurales dans le courant central de la vie économique nationale. Qu'elles soient fondées sur l'agriculture ou sur d'autres activités, les micro-entreprises contribuent à freiner la surexploitation des ressources naturelles tout en aidant les familles à améliorer leurs revenus. Comme cela a été reconnu dans l'action 21, la pauvreté et la dégradation de l'environnement sont étroitement liées. Cependant, on ne saurait imposer sous le prétexte de la protection de l'environnement des contraintes à ceux qui doivent déjà mener une lutte désespérée pour survivre. Les pauvres pourront mieux contribuer à la durabilité de l'environnement lorsqu'ils comprendront mieux qu'il s'agit là d'une condition indispensable au renforcement de leur propre capacité de production.

56. Les organismes internationaux doivent unir leurs forces dans un nouvel effort visant à éliminer la pauvreté pour toujours, compte tenu des avantages comparatifs de chacun. Le Groupe consultatif mixte des politiques, qui regroupe le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le FIDA, a accepté l'approche du FIDA face aux problèmes de pauvreté et recherche des moyens nouveaux et novateurs pour assurer la synergie des atouts des cinq organismes en question. Les autres institutions financières ont reconnu qu'il importe de faire face plus directement au problème de la pauvreté et s'intéressent aux enseignements tirés par le FIDA de ses activités.

57. M. CAMARA (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), parlant au titre du point 78 a) de l'ordre du jour, signale que si la valeur globale des exportations agricoles s'est accrue ces dernières années, la croissance des exportations des pays en développement est restée gravement à la traîne par rapport à celle des pays développés et les termes de l'échange des exportations agricoles des pays en développement ont enregistré une baisse spectaculaire depuis le milieu des années 80.

/...

(M. Camara)

58. Un accès plus large aux marchés agricoles est indispensable pour que les pays exportateurs de produits agricoles, en particulier les pays en développement, augmentent leurs recettes d'exportation. La persistance de sévères mesures protectionnistes fait gravement obstacle aux efforts faits par un grand nombre de pays pour restructurer leurs économies et assurer le service de leur dette tout en réduisant leur charge d'endettement. Pour développer un système commercial plus ouvert, viable et durable, qui encourage la croissance et le développement dans l'intérêt de tous les pays, les négociations d'Uruguay doivent aboutir rapidement. La FAO accroît sa participation aux échanges agricoles internationaux dans le cadre des négociations d'Uruguay et devrait jouer un rôle clef dans l'application de l'accord attendu sur les mesures sanitaires et phytosanitaires.

59. Un aspect important des priorités à moyen terme de la FAO est de promouvoir les initiatives agricoles orientées vers le marché. Cependant, comme l'ont montré les événements récents dans un grand nombre de pays en développement, ces réformes ne sauraient, isolément, assurer la sécurité alimentaire pour tous. Les réformes visant à faire jouer davantage les mécanismes du marché doivent s'accompagner de mesures dans d'autres domaines. Il importe de ne pas perdre de vue les préoccupations fondamentales pour la personne humaine et en particulier les segments les plus pauvres de la société. Pour assurer un bon fonctionnement des économies de marché, il ne faut pas que l'Etat se retire de toutes les activités économiques, mais que, par son intervention efficiente, en particulier dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, il suscite une amélioration institutionnelle et infrastructurelle.

60. Cependant, les réformes des grandes orientations ne seront vraisemblablement pas suffisantes. L'ampleur de la tâche à laquelle nombre d'économies sont confrontées, en particulier celles des pays les moins avancés, exige un regain d'efforts pour augmenter à la fois le volume et la qualité de l'aide internationale au développement. Il est particulièrement préoccupant de constater qu'alors que le commerce international d'un grand nombre de produits reste dans une situation très précaire, l'aide publique au développement et pour un grand nombre de pays les apports de capitaux privés restent grossièrement insuffisants.

61. Les réformes des politiques intérieures et internationales et les mesures prises pour accroître la sécurité alimentaire et rétablir le développement dans les années 90 doivent tenir pleinement compte des inquiétudes exprimées quant à la dégradation de l'environnement et à la durabilité du développement. Les programmes et projets de la FAO ont activement cherché à résoudre les problèmes techniques se posant dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts et des pêcheries. Cependant, eu égard aux préoccupations plus larges qui sont apparues, la FAO a demandé à l'Organisation des Nations Unies d'intensifier ses travaux interdisciplinaires de façon à assurer la prise en compte des considérations d'environnement dans toutes les activités dont s'occupe la FAO, accorder un rang plus élevé de priorité au développement durable et à la

/...

(M. Camara)

prévention de la dégradation de l'environnement et renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies dans les domaines de l'agriculture, des pêcheries et des forêts.

La séance est levée à 18 h 05.